

*Contribution du CESEC dans le cadre de la consultation publique sur la révision du
Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) et
Au Plan de Gestion des Risques Inondation (PGRI)¹*

Sur rapport de Madame Laurence Culioli pour la commission « politiques environnementales, aménagement développement des territoires et urbanisme » ;

**Le Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de Corse,
Réuni en séance plénière le 19 avril à Ajaccio,**

Le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE)

Le SDAGE est un document de planification élaboré au niveau de chaque bassin hydrographique qui traduit les dispositions de la directive cadre sur l'eau (DCE) du 23 juin 2000. Il est défini par les articles L212-1 et 2 du code de l'environnement.

Il fixe l'objectif d'atteindre le bon état pour toutes les masses d'eau douce et salée, superficielle et souterraine, de mettre en œuvre une gestion équilibrée de la ressource en eau et de préserver les zones humides.

Le SDAGE contient aussi les préconisations nécessaires pour répondre à l'ensemble des objectifs environnementaux de la directive cadre sur l'eau : prévenir la détérioration des milieux aquatiques, réduire les rejets et émissions de substances toxiques dans l'eau et assurer le respect des objectifs des zones déjà instituées par d'autres directives européennes (zones vulnérables aux nitrates, zones sensibles au titre de la directive sur les eaux résiduaires urbaines, sites NATURA 2000, captages pour l'alimentation en eau potable, zones de baignade, zones conchylicoles).

Pour la période 2016-2021 le SDAGE du bassin de Corse contient 5 orientations fondamentales qui traitent les grands enjeux de la gestion de l'eau du bassin.

Elles visent à économiser l'eau et à s'adapter au changement climatique, réduire les pollutions et protéger notre santé, préserver la qualité de nos rivières et de la mer Méditerranée, restaurer les cours d'eau en intégrant la prévention des inondations, préserver les zones humides.

Ce document contribue à ce titre à la reconquête et à la préservation de la biodiversité et à rendre les milieux plus résilients face au changement climatique.

¹ Adoptée à l'unanimité

Le SDAGE est accompagné d'un programme de mesures qui est un recueil d'actions concrètes à réaliser pour atteindre les objectifs assignés à chacune des masses d'eau. Le SDAGE est entré en vigueur le 21 décembre 2015 pour une durée de 6 ans soit jusqu'à fin 2021.

Durant cette période, des travaux d'actualisation sont nécessaires pour préparer le SDAGE et le programme de mesures de la période 2022-2027.

Le cadre à respecter portant révision du SDAGE

La politique de l'eau est rythmée par la directive cadre sur l'eau qui prévoit l'atteinte des objectifs environnementaux en 3 cycles de gestion de 6 ans : 2010-2015, 2016-2021 et 2022-2027.

Le cycle 2016-2021 a été lancé par la publication du SDAGE en décembre 2015, et la préparation du 3ème cycle, 2022-2027, débute dès à présent.

Les 3 années à venir seront ainsi consacrées d'une part à la mise en œuvre du SDAGE actuel et du programme de mesures en vigueur, et d'autre part à la préparation du cycle suivant.

Pour mi 2020, un projet de SDAGE sera élaboré à partir :

- Du SDAGE 2016-2021 et de son bilan, réalisé dans le cadre de la mise à jour de l'état des lieux ;
- Du contenu de la synthèse des questions importantes et des remarques issues de la consultation du public et des assemblées locales ;
- De la synthèse à mi-parcours de la mise en œuvre du programme de mesures.

Le questionnaire soumis à la participation et à la consultation du public et des assemblées locales doit mettre en évidence les problèmes actuels qui s'opposent à l'atteinte des objectifs du bon état des eaux et des milieux aquatiques. Il s'agit d'identifier les points de blocage constatés dans la mise en œuvre. Les questions soulevées devront trouver une réponse dans les orientations fondamentales et dispositions du SDAGE 2022-2027.

L'articulation du SDAGE avec la directive inondation

La directive inondation du 23 octobre 2007 a pour principal objectif d'établir un cadre pour l'évaluation et la gestion globale des risques d'inondation, qui vise à réduire les conséquences négatives pour la santé humaine, l'environnement, le patrimoine culturel et l'activité économique associées aux inondations dans l'Union européenne.

La transposition de cette directive prévoit une mise en œuvre à trois niveaux :

- National (stratégie nationale de gestion du risque d'inondation) –
- District hydrographique / bassin de Corse (PGRI) –
- Territoires à risque important d'inondation (TRI).

A l'instar du SDAGE 2016-2021, le SDAGE 2022-2027 comprendra des objectifs de gestion des risques liés aux inondations communs avec ceux du PGRI. Ces éléments seront intégrés au sein de

l'orientation fondamentale n°5 du SDAGE « réduire les risques d'inondation en s'appuyant sur le fonctionnement naturel des milieux aquatiques », qui est commune au SDAGE et au PGRI.

Cet avis du CESEC sur le projet de SDAGE- PGRI, s'inscrit dans le cadre de la consultation publique organisée du 2 novembre 2018 au 2 mai 2019, en amont de l'adoption des schémas 2022-2027.

La consultation porte sur l'ensemble des documents suivants :

- La synthèse des questions importantes ;
- Le programme et le calendrier de travail.

AVIS CESECC

Sur la procédure en cours et l'état de l'information disponible, il est à noter l'absence du bilan d'étape du SDAGE en cours (2016-2021), bilan pourtant nécessaire pour mettre à jour l'état des lieux et fixer les nouveaux objectifs de la prochaine programmation.

La Corse peut être qualifiée de château d'eau de la Méditerranée. Avec 8 milliards de m³ de précipitations annuelles, elle est, à ce jour, l'île de Méditerranée la plus arrosée.

Elle compte également 22 bassins hydrographiques principaux, 15 grands lacs en montagne, 3 étangs (en partie salés) et au total 243 masses d'eau superficielles et souterraines. Les zones humides représentent 22 000 Ha.

Elle dispose d'un réseau d'une quinzaine de retenues d'eau gérées par EDF ou l'OEHC² et destinées à la production d'énergie et/ou à l'irrigation et/ou à l'adduction pour l'eau potable. La capacité totale de stockage est de 106Mm³.

Elle dispose également de nombreuses sources minérales et thermo minérales.

Avec le réchauffement climatique et une gestion de l'eau inadaptée, cette ressource est en danger tant sur le plan qualitatif que quantitatif. **Ainsi, la question de la gestion de l'eau est primordiale.**

Eau et changement climatique

La Corse se situe dans le secteur où les projections d'évolution sont les plus marquées au niveau de l'élévation des températures, de l'évapotranspiration et de la diminution de l'humidité des sols.³ Ainsi, ces phénomènes impactent fortement la quantité d'eau disponible qui est nettement inférieure à la quantité d'eau provenant des précipitations.

➤ Constat

- Augmentation de la fréquence et de l'amplitude des événements extrêmes : crues catastrophiques en 2016 ; étiages sévères avec des précipitations moins fréquentes y compris neigeuses. La couverture neigeuse étant moins importante, cela vient modifier le régime hydrologique des cours d'eau, impactant la distribution d'eau ainsi que la qualité.

² OEHC : Office d'Équipement Hydraulique de la Corse

³ Impacts du changement climatique, comité de bassin, septembre 2017

Précipitations intenses et fréquentes font aussi courir le risque d'endommager les infrastructures de distribution d'eau ;

- Modification des cours d'eau avec modification du régime hydrique : Le débit annuel du Tavignanu a diminué de 30% en 40 ans. Son régime hydrique est modifié. L'été estival est de 5 mois, alors qu'il était de 3 mois avant 1984. Cette tendance est identique sur l'ensemble des cours d'eau. De nombreux villages sont alimentés en eau grâce au captage des eaux de source. Leur débit est la plupart du temps modeste et dépendant de la recharge de la nappe par les précipitations ou le manteau neigeux. La diminution des précipitations due au changement climatique entraînent une baisse des débits pouvant aboutir au tarissement de certaines sources durant les périodes d'été ;
- élévation de la température : + 1,5°C en bord de mer et +2,2°C en montagne. Les conséquences du changement climatique, au regard de cette élévation de température, sont plus importantes en montagne, qu'en plaine ;
- Les activités anthropiques constituent une menace importante pour la qualité des eaux et sur les écosystèmes. Le changement climatique apporte une pression supplémentaire, principalement induite par l'augmentation de la température de l'eau ;
- émergence de nouvelles maladies qui affectent l'homme et la faune et la flore.

➤ Pistes d'action

- Améliorer la connaissance en matière d'impacts du changement climatique pour acquérir des références en matière de besoins en eau, connaissance des milieux et de maladies induites ;
- Encourager l'investissement raisonné et adapté aux enjeux pour une économie locale durable, soutenable, viable et humaine.

Gestion quantitative

➤ Constat

Environ 8 milliards de m³ d'eau tombent sur l'île. Une moitié est à notre disposition car l'autre moitié s'évapore, s'infiltré et se retrouve dans les rivières. 80 millions de m³ d'eau vont à l'irrigation et 40 millions de m³ sont destinés à l'eau potable, dont 20 millions de m³ sont des eaux superficielles (retenues de barrage) et 20 millions de m³ se retrouvent dans les eaux souterraines. La recharge des eaux souterraines devrait diminuer.

La recharge des nappes phréatiques est dépendante de l'infiltration dans le sol en fonction de l'importance de l'écart entre les précipitations efficaces et l'évapotranspiration. A cela, s'ajoutent le type de sol, l'influence du couvert végétal et le degré d'imperméabilisation des sols. L'augmentation de l'évapotranspiration participe à limiter les infiltrations profondes d'eau dans le sol. Paradoxalement, les épisodes pluvieux plus marqués ne contribuent pas au rechargement des nappes dans un sens positif.

En effet, des intensités pluviométriques importantes saturant les sols et induisent des écoulements superficiels.

Sur les réseaux d'eau, vétusté des réseaux et pertes d'eau de l'ordre de 50%. La difficulté est de trouver les plans des canalisations.

S'agissant de la réutilisation des eaux usées traitées, la législation européenne vise à encourager le recyclage. La directive cadre 2000/60/CE propose un cadre pour la « **gestion durable** » des ressources et pose que le recyclage contribue à cette gestion durable. En 2007, l'**OMS** a émis des recommandations pour favoriser les pratiques de recyclage.

Sur le stockage de l'eau, mise en avant des écueils des grandes infrastructures : le coût, l'impact négatif sur l'écologie, l'évapotranspiration annuelle plus importante compte tenu du réchauffement climatique et un dimensionnement plus important de ces équipements.

➤ Pistes d'actions

- Economiser l'eau :
 - En réduisant les pertes en reconstruisant les réseaux. Améliorer la connaissance autour de l'existence des sources d'eau (plans terriers, cartes IGN...) pour des raisons patrimoniales mais également parce qu'elles constituent un réservoir important en cas de coupure d'eau, notamment dans les villages.
 - En optimisant les consommations d'eau dans le secteur agricole, 1^{er} consommateur d'eau :
 - ✚ Faire évoluer les cultures vers celles qui consomment moins d'eau ;
 - ✚ Favoriser l'utilisation de dispositifs de gestion de l'irrigation et utiliser les techniques d'irrigation les plus appropriées selon la nature des sols (micro aspersion, sondes tensiométriques, compteurs...).
 - En traitant les eaux usées traitées des micro stations d'assainissement individuelles et utilisation pour irrigation

- Innover dans le domaine de l'eau, en développant la recherche et développement sur les eaux souterraines pour réutiliser les eaux usées traitées pour l'irrigation, la réalimentation des nappes phréatiques et les utilisations industrielles.

- Stocker l'eau :
 - Une retenue colinéaire par bassin versant, pour l'agriculture mais aussi réserve d'eau mobilisable en cas d'incendie ;
 - Des bâches souples pour éviter l'évaporation et les cyanobactéries.

- Anticiper les conflits d'usage, conflits économiques et territoriaux, par une prise de conscience collective de la raréfaction de la ressource (optimisation des pratiques de la consommation,

sécurisation du captage et de la distribution de l'eau ...) : les besoins augmentent, la ressource diminue : vers des actions terrains concrètes et efficaces.

Pollution de l'eau et milieux aquatiques

➤ Constat

Le réchauffement climatique a également un impact sur la qualité des ressources hydriques, dans la mesure où accroît les pressions déjà existantes, et fait émerger de nouvelles maladies du fait de l'augmentation de la température de l'eau.

- L'usage domestique : En 2016, 87% de la population a bénéficié d'une eau conforme aux exigences de qualité⁴. C'est dans l'intérieur de l'île et dans de petites communes que la pureté de l'eau est douteuse. 13% des insulaires (entre 38 000 et 40 000 personnes) vivent avec une eau de mauvaise ou de très mauvaise qualité toute l'année ou une période de l'année. Plusieurs raisons à cela : vétusté des infrastructures, entretien insuffisant par manque de moyens financiers, des effectifs insuffisants pour assurer le suivi et l'entretien des installations ;
- Les écosystèmes, fragilisés en l'absence de stations d'épuration ou de stations défectueuses ; par des débits d'étiages faibles en raison du réchauffement climatique ou prélèvements qui ne respectent pas les seuils du débit réservé ; par l'apparition de nouvelles maladies en raison de l'augmentation de la température des rivières.

➤ Pistes d'actions

- Entretien des zones de captage : Appliquer la réglementation en sécurisant les captages et prises d'eau autour d'un périmètre de protection immédiat mais également par la création ou la remise à niveau des stations d'épurations, entretien des cours d'eau et des forêts, canalisation de la divagation animale ;
- Améliorer la connaissance des équipements défectueux et évaluer les impacts sur l'environnement pour orienter les acteurs vers des actions prioritaires ;
- Privilégier les eaux souterraines, plutôt que les eaux de surface ;
- Réduire les comportements, sensibiliser et communiquer ;
- Construire un guide des bonnes pratiques pour faire évoluer les comportements.

Zones humides

⁴ Bilan 2016 de la qualité de l'eau potable, ARS

Les zones humides sont importantes en matière de préservation des écosystèmes. Ce sont des réserves écologiques, jouent un rôle important dans la gestion de l'eau et sont des zones tampons indispensables pour la régulation en cas de crues.

➤ **Constat**

- Hormis certains sites, méconnaissance encore trop grande de nombreuses zones humides et souvent vouées à disparaître dans le cadre de projet d'urbanisation.
- 50 % de ces espaces ont disparus en France comme en Corse (parkings, ports à sec, aires de stockage de matériaux, commerces ou immeubles, décharges sauvages ...)

➤ **Pistes d'actions**

- Améliorer la connaissance de ces sites en dressant un inventaire ;
- Sanctuariser ces sites.
- Application stricte de la loi déclinée dans le PADDUC et le PPRI comme zone N d'inconstructibilité
- Information sur le terrain au grand public et aux propriétaires des espaces

Milieux aquatiques et inondations

➤ **Constat**

- Défaut d'entretien et d'aménagement des cours d'eau ;
- Construction dans zones inondables ;
- Modification de la morphologie des cours d'eau ;
- Le risque inondation est une combinaison des trois aléas (ruissellement urbain + débordement des cours d'eau + submersion marine).

➤ **Pistes d'actions**

- Réhabiliter les zones humides et canaux pour faire tampon en amont des inondations ;
- Faire participer aux travaux d'aménagements des cours d'eaux en amont, les territoires de plaine pour réduire les aléas en aval en période de crues ;
- Combattre l'importation d'espèces invasives ;
- Maitriser l'urbanisation de ces espaces et reculer le trait de côte à 300 m.

Gouvernance et efficacité des politiques de l'eau

➤ **Constat**

- Au 1^{er} janvier 2018, transfert de la compétence « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » aux EPCI et à compter de 2020, transferts des compétences « alimentation en eau potable » et « assainissement ». Difficultés : territoires étendus, EPCI à faible population, moyens insuffisants pour répondre aux besoins ; connaissances insuffisantes sur l'état des équipements « alimentation en eau potable » et « assainissement » ;
- Complexité des projets et de leur mise en œuvre (nombreux acteurs, forte technicité et ingénierie, objectifs finaux mal identifiés et/ou formalisés voir acceptés, manque de moyens humains et financiers) ;

- Difficulté à identifier les interlocuteurs compte tenu de la diversité des structures et acteurs qui interviennent autour de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques.

➤ Pistes d'actions

- Inclure la prise en compte de la problématique eau dans les documents d'urbanisme (évaluation des besoins et programmation des travaux d'équipement « eau ») ;
- Construire les dispositifs au niveau infra régional en y incluant une participation de la population ;
- Au sein de chaque bassin versant, gouvernance en y incluant la démocratie participative ;
- Prévoir des mécanismes de solidarité sous forme de péréquation entre le littoral et la montagne et accompagner dans les domaines de l'ingénierie, de la technique et avec des dispositifs financiers les EPCI pour mettre en œuvre leurs compétences GEMAPI et les accompagner sur les compétences AEP et assainissement par des diagnostics de territoire ;
- Moderniser les outils de gestion en créant une instance et une plateforme numérique de centralisation de l'information et des données disponibles (agence de l'eau, comité de bassin, acteurs locaux, universitaires ...) : lisibilité et visibilité sur le rôle et actions des différentes instances compétentes dans le domaine de l'eau (Fédération régionale de la pêche, partenaire privilégié), état des lieux actualisé de la ressource en eau sur le territoire Corse pour permettre une meilleure gestion et des points d'étapes au plus près du terrain

S'il était nécessaire de dégager des réflexions prioritaires par thématique :

- **Eau et changement climatique : fédérer les connaissances et données de tous les acteurs pour un état des lieux exhaustif et partagé**
- **Gestion quantitative : renforcer les réseaux de stockage, de distribution et d'assainissement**
- **Pollution de l'eau et milieux aquatiques : réduire les comportements, sensibiliser et communiquer**
- **Zones humides : préserver ces espaces de biodiversité de toutes activités humaines**
- **Milieux aquatiques et inondations : canaliser l'urbanisation**
- **Gouvernance et efficacité des politiques de l'eau : du bon sens pour dégager des moyens financiers et humains à la hauteur des enjeux, pour moderniser les outils de gestion et s'approprier l'aménagement intelligent de notre environnement.**

En conclusion le CESEC, pointe, comme pour les autres problématiques étroitement liés, l'énergie et les déchets, l'urgence absolue d'actions concrètes, tant dans les domaines de la formation, de la communication et de la gestion. Le temps de l'analyse et de la collecte de données doit

impérativement aboutir à la mise en place de mécanismes soutenables et durables face à une contrainte environnementale croissante, à l'augmentation de la population et de son activité.

L'enjeu est vital.

Le Président du CESEC,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the bottom.

Paul SCAGLIA